

# CONCOURS D'ACCÈS À L'INSTITUT RÉGIONAL D'ADMINISTRATION DE BASTIA

## SESSION 2021-2

### RAPPORT DU JURY

La session 2021-2 des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) s'est déroulée de manière pleinement satisfaisante, malgré les contraintes sanitaires. Les deux épreuves écrites d'admissibilité (cas pratique et questionnaire à choix multiple) se sont tenues le 19 octobre 2021 ; l'épreuve orale d'admission s'est déroulée à Bastia entre le 7 et le 14 janvier 2022. Cette année encore, un protocole sanitaire strict a été mis en place, pour la sécurité sanitaire des candidats et des membres du jury. Par ailleurs, 10 auditions ont eu lieu en visioconférence depuis des locaux administratifs (préfectures, sous-préfectures, consulat) pour des candidats ultramarins, en poste à l'étranger ou bénéficiant d'un certificat médical *ad hoc* ; elles se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes.

87 postes étaient proposés, répartis comme suit : 44 postes pour le concours externe, 34 postes pour le concours interne et 9 postes pour le 3<sup>e</sup> concours.

Le nombre de candidats inscrits est en baisse, voire en forte baisse pour les trois concours, avec 1169 candidats à la session 2021-2 contre 1385 à la session 2021-1, soit une baisse de 15,6% (pour les cinq IRA, la baisse constatée est de 19,5%). Pour le concours externe, 645 candidats ont été admis à concourir pour la session 2021-2, soit une baisse de 22,9% par rapport à la session 2021-1<sup>1</sup>. La baisse est limitée pour le concours interne, avec 435 admis à concourir soit une baisse de 4,2% par rapport à la session 2021-1<sup>2</sup>, mais elle s'inscrit dans un mouvement continu depuis 2018, qui doit interroger les administrations publiques quant à la promotion de la mobilité et aux leviers d'évolution de carrière de leurs agents de catégorie B et C. Bien que, sur les quatre dernières sessions, le nombre de candidats au 3<sup>e</sup> concours soit plutôt stable, on observe cependant une légère baisse à cette session, avec 89 admis à concourir, soit 5 de moins qu'à la session précédente<sup>3</sup>.

Le ratio admis à concourir/présents aux épreuves est également en légère baisse pour la session 2021-2, avec 49,79% de présents<sup>4</sup> ; la baisse est sensible pour les candidats au 3<sup>e</sup> concours, avec seulement 40,45% de candidats présents aux deux épreuves.

Pour autant, si, comme à chaque session le nombre de candidats inscrits à l'IRA de Bastia est inférieur à celui des autres IRA (1169 candidats admis à concourir à l'IRA de Bastia ; 1315,4 en moyenne par IRA), le ratio admis à concourir/présents y est à nouveau plus élevé (49,79% à l'IRA de Bastia ; 43,41% en moyenne par IRA). Cela augmente *de facto* le taux de sélectivité, chaque établissement offrant le même nombre de postes. L'IRA de Bastia était, à cette session, le plus sélectif des cinq, avec 6,7 candidats présents aux épreuves d'admissibilité pour 1 poste (6,5 en moyenne pour chaque IRA).

---

<sup>1</sup> 837 admis à concourir pour la session 2021-1, 723 pour la session 2020-2, 645 pour la session 2020-1.

<sup>2</sup> 454 admis à concourir pour la session 2021-1, 548 pour la session 2020-2, 617 pour la session 2020-1, 684 en 2019, 732 en 2018.

<sup>3</sup> 94 admis à concourir pour la session 2021-1, 98 pour la session 2020-2, 84 pour la session 2020-1.

<sup>4</sup> 51,1% de présents à la session 2021-1, 58,8% à la session 2020-2, 68,4% à la session 2020-1.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2021-2			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre de postes offerts	44	34	9
Nombre de candidats admis à concourir	645	435	89
Nombre moyen de candidats admis à concourir par IRA (moyenne des 5 IRA)	748,6	476,6	90,2
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	325	221	36
Ratio admis à concourir/présents IRA de Bastia	50,4%	50,8%	40,4%
Ratio admis à concourir/présents pour les 5 IRA	42,5%	45,9%	37,9%
Taux de sélectivité IRA de Bastia (nombre de candidats pour 1 poste)	7,4	6,5	4
Taux de sélectivité pour les 5 IRA (nombre de candidats pour 1 poste)	7,2	6,4	3,8

Pour le concours externe :

645 candidats étaient admis à concourir, et 325 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 50,4%. 48 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Deux copies de l'épreuve de cas pratique ont été écartées pour cause de rupture d'anonymat, entraînant l'élimination des deux candidats. Le dernier candidat admissible a obtenu 76,26 points (soit 10,89/20). 138 candidats ont été déclarés admissibles. 127 se sont présentés à l'oral. 44 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 9 noms.

Pour le concours interne :

435 candidats étaient admis à concourir, et 221 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 50,8%. 33 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 66,65 points (soit 9,52/20). 75 candidats ont été déclarés admissibles. 63 se sont présentés à l'oral. 34 ont été déclarés admis. La liste complémentaire comporte 4 noms.

Pour le 3<sup>e</sup> concours :

89 candidats étaient admis à concourir, et 36 se sont présentés aux deux épreuves d'admissibilité, soit 40,4%. 13 candidats ayant obtenu une note éliminatoire soit à l'épreuve de cas pratique, soit au QCM, soit aux deux n'ont pas été classés. Le dernier candidat admissible a obtenu 66,59 points (soit 9,51/20). 14 candidats ont été déclarés admissibles. 12 se sont présentés à l'oral. 7 ont été déclarés admis. Il n'a pas été dressé de liste complémentaire.

Concours d'entrée à l'IRA de Bastia – session 2021-2  
Résultats

	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre de candidats admis à concourir	645	435	89
Nombre de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	325	221	36
Nombre de candidats admissibles	138	75	14
Barre d'admissibilité	76,26 points (soit 10,89/20)	66,65 points (soit 9,52/20)	66,59 points (soit 9,51/20)
Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission	127	63	12
Barre d'admission	184,32 (soit 13,16/20)	138,48 (soit 9,89/20)	152,50 (soit 10,89/20)
Nombre de candidats admis en liste principale	44	34	7
Nombre de candidats inscrits sur la liste complémentaire	9	4	0

## Épreuves d'admissibilité

### Épreuve de cas pratique

Le sujet consistait en la rédaction d'une note adressée à la préfète de région comprenant un bilan de la concertation relative au service public de l'insertion et de l'emploi ainsi qu'une synthèse de l'appel à manifestation d'intérêt. Il était demandé, dans l'énoncé, que les candidats formulent des propositions favorisant l'engagement de multiples acteurs dans ces opérations. Deux annexes devaient également être fournies, au choix parmi quatre propositions.

#### *Concours externe*

Sur 325 copies : 181 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (55,7%), dont 40 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (11,6%). 116 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (35,7%). 28 ont obtenu une note inférieure à 5 (8,6%). La meilleure note est 19,06/20 (après péréquation).

7 des 181 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite. Parmi eux, 1 avait obtenu à l'épreuve de cas pratique la note de 17,46/20.

#### *Concours interne*

Sur 221 copies : 79 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (35,75%), dont 5 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (2,26%). 133 ont obtenu une note entre 5/20 et 10/20 (60,18 %). 9 ont obtenu une note inférieure à 5 (4,1%). La meilleure note est 16,35 /20 (après péréquation).

9 des 78 candidats ayant obtenu une note supérieure à 10/20 n'ont pas été classés, ayant obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite.

#### *3<sup>e</sup> concours*

Sur 36 copies : 13 ont obtenu une note supérieure à 10 (36,1 %). 10 ont obtenu une note comprise entre 5 et 10 (27,8%). 13 ont obtenu une note inférieure à 5 (36,1%). La meilleure note est 13/20.

Toutes les copies ayant obtenu une note supérieure à 5 ont été classées ; aucune n'a en effet obtenu une note inférieure à 5 à la seconde épreuve écrite.

Épreuve de cas pratique			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre total de copies	325	221	36
Copies ayant obtenu plus de 10/20	181	79	13
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	40	5	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	116	133	10
Copies ayant obtenu moins de 5/20	28	9	13
Meilleure note	19,06	16,35	13
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	10,47	9,19	7,45
Moyenne sur 20 (candidats classés)	11,37	9,46	9,90
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	5,53	7,65	3,12

Les candidats doivent prendre conscience que l'aspect formel des copies constitue la première impression donnée au jury. À cet égard, une présentation aérée, une écriture lisible, une ponctuation adaptée sont essentielles pour faciliter la compréhension du fond.

Contrairement à d'autres sessions, peu de ruptures d'anonymat ont été constatées, avec deux seuls cas, tous deux pour le concours externe. Ces deux ruptures d'anonymat ont été provoquées par l'indication, dans le timbre de la note demandée, pour le premier d'un numéro inconnu pouvant s'apparenter à une référence de candidat ou numéro de téléphone, pour le second d'un nom de personne associé à un numéro de téléphone. Le jury rappelle que l'apposition de signes distinctifs dans une copie entraîne l'élimination des candidats, comme indiqué dans la première page de l'énoncé : « *il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie (exemples non limitatifs : identité, initiales, n° de candidat ou d'anonymat, lieu du centre d'épreuves, signature)* ». Si l'exercice demandé consiste en la rédaction d'une note administrative, le jury considère comme superfétatoire voire chronophage la reproduction à l'identique d'un timbre administratif, qui, au mieux, ne valorise pas la copie, et au pire peut la disqualifier si le candidat, entraîné dans son élan, y mentionne une référence ou un nom. Il engage les candidats à se concentrer sur le fond du propos plutôt que sur ces détails de présentation.

Autant que la forme, le souci porté à l'orthographe doit être constant chez des candidats qui aspirent à des fonctions de cadre ; l'attention du jury n'a pas à être distraite par des erreurs de syntaxe, de grammaire ou d'orthographe, comme cela a pu être le cas de trop nombreuses reprises lors de cette session. Le jury a même pu constater la présence de phrases non conjuguées ; un participe présent, tel que « le but étant que... » ou « l'intérêt étant que... », ne constitue pas le verbe d'une phrase. Dans plusieurs copies, le jury a constaté une confusion entre la préposition « à » et la forme du verbe avoir à la 3<sup>e</sup> personne du singulier « a » ; cette faute de conjugaison, dont la règle est apprise à l'école élémentaire en cycle 2, n'est pas du niveau d'une copie d'un prétendant à des fonctions d'encadrement.

De la même manière, le style doit être travaillé pour correspondre aux attentes d'une note administrative. Le style télégraphique, l'énumération ou la succession de points ou tirets ne forment pas en soi un style administratif. À l'inverse, un style trop littéraire peut faire perdre le caractère opérationnel du contenu proposé ; c'est une note qui est attendue, non une dissertation. Le vocabulaire doit être adapté au niveau de compétences attendu ; il convient donc d'éviter, comme cela a pu être observé, des expressions telles que « elle a perdu l'administré », ou « l'étroitesse du délai pourra effrayer ». L'adverbe « aussi » n'a pas à être employé au début de phrase ou de paragraphe, comme pour une énumération ou un ajout.

Certains candidats ont choisi d'employer l'écriture inclusive dans leur copie ; cela n'a été ni pénalisé ni bonifié. Cependant, outre le fait qu'il était pertinent de tenir compte du sexe du commanditaire, précisé dans l'énoncé (la préfète de région) et donc d'éviter de l'interpeler par Madame/Monsieur, le candidat doit se placer dans la position d'un chargé de mission ; le jury attend de lui qu'il sache s'il est un chargé ou une chargée de mission. Il est donc inutile de s'intituler « chargé.e de mission ». Par ailleurs, la circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au *Journal officiel de la République française* invite les administrations à ne pas substituer par l'écriture inclusive la forme du masculin utilisé dans la forme générique : « *le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes* ». Si cette circulaire vise essentiellement les textes réglementaires, les candidats peuvent considérer qu'elle peut également par extension s'appliquer aux notes administratives adressées aux préfets.

Si l'exercice de cas pratique sert à évaluer le positionnement du candidat dans des fonctions de cadre administratif, en liaison avec une commande précise, si le jury considère également la capacité à problématiser, à repérer les enjeux, à être force de proposition, il est tout de même attendu des candidats qu'ils témoignent de connaissances administratives de base, qui doivent servir le propos. Il n'est à cet égard pas normal, à ce niveau de concours, de confondre déconcentration et décentralisation.

Il est impératif de lire plusieurs fois l'énoncé pour bien appréhender le commanditaire, la commande, le type de note demandée, les informations souhaitées. L'énoncé n'est pas un piège, et contient au contraire l'ensemble des informations utiles. La note demandée doit être opérationnelle et immédiatement utilisable par le commanditaire. Le cas pratique doit permettre aux candidats de se mettre en situation professionnelle, à l'appui du dossier et le cas échéant d'expériences et connaissances personnelles. La paraphrase voire la copie de passages entiers des documents fournis ne peuvent en aucun cas constituer la note de cas pratique, qui doit reposer sur l'analyse des enjeux du sujet par les candidats.

Une courte introduction est toujours souhaitée, qui situe les enjeux du sujet et précise le plan – auquel il convient de se tenir... ce qui ne semble pas évident à tous les candidats. Elle doit également permettre de rappeler l'objet de la commande, en une phrase : « il conviendra de rappeler au cours de la présentation de l'AMI en réunion... », « en vue de la réunion, deux annexes opérationnelles sont jointes... », « la préfecture doit désormais informer les acteurs locaux... ».

Le sujet a pu dérouter un certain nombre de candidats, en particulier ceux du 3<sup>e</sup> concours. La thématique, sans doute peu attendue, nécessitait de faire la liaison entre des acteurs multiples, des politiques publiques connexes, des enjeux complémentaires tant sur le fond que dans les moyens mis en œuvre. De nombreuses confusions ont été observées, par exemple entre SPIE et AMI qui étaient pourtant explicites dans l'énoncé, de même que la chronologie des actions menées a paru floue chez certains, obérant sans doute non seulement la compréhension du sujet mais aussi la pertinence de la

note administrative proposée par ces candidats. La partie financière du sujet a été négligée par la grande majorité des candidats, de même que trop peu ont évoqué la création des postes de haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté. C'est également le cas du bilan des premières actions menées, rarement évoqué, ou de la reprise des témoignages (mentionnés dans le document 5 du dossier), qui auraient pu venir en appui du propos.

Il était demandé aux candidats de formuler des propositions ; trop peu de copies en ont fait état, alors même que le dossier d'accompagnement en proposait. Les copies qui contenaient des propositions innovantes ou audacieuses, en étant justifiées et pertinentes, ont été valorisées, en ce qu'elles témoignaient d'une réflexion personnelle et d'une hauteur de vue du candidat. Le jury a apprécié les trop rares prises de position, dès lors qu'elles reposaient sur une argumentation solide, en ce qu'il a pu se projeter dans une collaboration et un échange efficaces avec le rédacteur.

Les annexes sont une partie constituante de l'exercice. Comme leur nom l'indique, elles ne font pas partie intégrante de la note, mais viennent en complément de celle-ci. L'exercice de cas pratique nécessite une bonne maîtrise du temps, à l'instar de la vie professionnelle, pour que les annexes ne soient pas bâclées à la fin du temps réglementaire. Il convient au contraire de construire la note et les annexes comme un tout cohérent (la note pouvant utilement renvoyer aux annexes), à envisager dès le début de l'exercice. En lisant attentivement l'énoncé, un candidat aurait également pu gagner du temps en ne proposant que deux annexes, comme cela était demandé, au lieu de faire les quatre. Au contraire, certains rares candidats n'ont pas terminé leur copie ou n'ont pas fourni d'annexe ; la gestion du temps doit pouvoir être appréhendée par les candidats de manière efficace. De nombreux candidats ont choisi de traiter l'annexe du communiqué de presse, mais, sans maîtriser les techniques de communication institutionnelle, n'ont pas toujours réussi à rendre cet outil pertinent au regard de la commande et de la note.

## Questionnaire à choix multiple

La phase d'admissibilité des concours d'accès aux IRA comporte une épreuve de questionnaire à choix multiple régie par les dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « *La deuxième épreuve d'admissibilité consiste en un questionnaire à choix multiples visant à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique, ainsi que son aptitude à la décision par le biais, le cas échéant, de mises en situation. Elle comprend un nombre maximal de 120 questions, dont les deux tiers au plus relèvent de la culture administrative et juridique et des finances publiques. Le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I* ».

Pour la session 2021-2, l'épreuve de QCM comportait 120 questions, ainsi réparties :

- Culture administrative et juridique : 60 questions ;
- Finances publiques : 20 questions ;
- Questions européennes : 20 questions ;
- Culture numérique : 20 questions.

Considérant, lors des sessions précédentes, le fort taux d'élimination de candidats n'obtenant pas une note égale ou supérieure à 5/20 à cette épreuve, le barème du QCM a été modifié pour cette session :

- Bonne réponse : +1 point ;
- Abstention : 0 point ;
- Mauvaise réponse : -0,5 point (au lieu de -1 point précédemment)

Cette modification de barème, sans doute ajoutée à une meilleure préparation des candidats à cette épreuve, tant dans l'apprentissage de savoirs que dans l'application d'une stratégie spécifique (consistant notamment à ne pas répondre à certaines questions plutôt que d'essayer de trouver une réponse incertaine), a permis d'obtenir des résultats plus satisfaisants et d'éviter un trop grand nombre d'éliminations.

### *Concours externe*

Sur 325 copies, 129 ont obtenu une note supérieure à 10/20 (39,7%), dont 9 a obtenu une note supérieure à 15. 169 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (52%). 27 copies ont obtenu une note inférieure à 5/20 et n'ont donc pas été classées (8,3%). La meilleure note est 18/20.

### *Concours interne*

Sur 221 copies : 34 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (15,4%). 160 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (72,4%). 27 ont obtenu une note inférieure à 5 et n'ont donc pas été classées (12,2%). La meilleure note est 14,33/20.

### *3<sup>e</sup> concours*

Sur 36 copies : 10 a obtenu une note supérieure à 10/20 (27,8%). 21 ont obtenu une note comprise entre 5/20 et 10/20 (58,3%). 5 ont obtenu une note inférieure à 5/20 (13,9%) et n'ont donc pas été classées. La meilleure note est 12,5/20.

Épreuve de questionnaire à choix multiple			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre total de copies	325	221	36
Copies ayant obtenu plus de 10/20	129	34	10
<i>Dont copies ayant obtenu plus de 15/20</i>	9	0	0
Copies ayant obtenu entre 5/20 et 10/20	169	160	21
Copies ayant obtenu moins de 5/20	27	27	5
Pourcentage des copies non classées	8,31%	12,22%	13,89%
Meilleure note	18	14,33	12,50
Moyenne sur 20 (tous les candidats)	9,16	7,58	7,77
Moyenne sur 20 (candidats classés)	9,70	8,12	8,90
Moyenne sur 20 (candidats non classés)	6,13	4,51	5,77

L'épreuve de questionnaire à choix multiple sert à évaluer les connaissances administratives et institutionnelles des candidats et apparaît comme complémentaire de l'épreuve de cas pratique qui permet de valoriser les savoir-faire et les savoir-être des candidats. Un socle minimal de savoirs est attendu de manière à évaluer non seulement l'expérience acquise en formation initiale ou au cours du parcours professionnel, mais aussi une préparation au concours qui témoigne d'un intérêt pour la fonction et l'action publiques.

Les précédentes sessions du concours avaient connu de très fortes proportions de copies non classées en raison de notes inférieures à 5/20. Cela a conduit à une modification du barème, les mauvaises réponses au QCM étant pénalisées de -0,5 point au lieu de -1 point précédemment. Cette mesure, ajoutée sans doute à une meilleure préparation de l'épreuve par les candidats, tous concours confondus, a permis de limiter le nombre de copies éliminées. Cependant, le jury regrette que, à nouveau, certains candidats qui se sont distingués dans l'épreuve de cas pratique soient éliminés à cause du QCM. Ainsi, un candidat du concours externe ayant eu 17,46/20 au cas pratique a été éliminé avec une note de 3,08 au QCM. Il en ressort que les deux épreuves sont pleinement complémentaires, et que l'acquisition et la mobilisation des connaissances sont indispensables pour compléter les qualités de savoir-faire et savoir-être évaluées dans l'épreuve de cas pratique. Pour autant, l'IRA de Bastia se distingue à cette session avec le taux le plus bas d'élimination de candidats à l'issue du QCM, avec une 10,14% de candidats éliminés (contre 11,28% pour l'ensemble des cinq IRA).

Par ailleurs, le jury constate avec satisfaction que, au-delà de la modification du barème, les taux de bonnes réponses se sont considérablement améliorés par rapport aux sessions précédentes, avec une progression de 5,8 (concours externe) à 7,2 points (3<sup>e</sup> concours) par rapport à la session 2020-2. Cela témoigne, au-delà de la modification du barème, d'une préparation plus efficace des candidats à cette épreuve. Cela est particulièrement vrai pour les questions relatives à la culture numérique, pour lesquelles le taux de bonnes réponses progresse de 20 points pour le concours externe et le concours interne, et 25 points pour le 3<sup>e</sup> concours. Sur l'ensemble du QCM, 42 questions sur 120, soit 35% du

questionnaire (concours externe), 29 questions sur 120, soit 24,2% (concours interne) et 35 questions sur 120, soit 29,2% (3<sup>e</sup> concours) ont reçu plus de 66% de bonnes réponses.

En revanche, les candidats restent faibles en finances publiques, avec des taux de bonnes réponses relativement bas qui témoignent de l'insuffisance de connaissances pourtant essentielles dans les fonctions d'attaché d'administration ; seules 2 questions sur 20 (concours externe), 2 sur 20 (concours interne) et 1 sur 20 (3<sup>e</sup> concours) ont reçu plus de 66% de bonnes réponses. Si de nombreux candidats n'ont pas d'expérience dans ce domaine, le jury ne peut que les engager à travailler avec acuité ces questions.

De la même manière, la faiblesse des taux de bonnes réponses sur les questions européennes pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours interroge sur la perception que ces candidats censés avoir une expérience professionnelle avérée ont du rôle de l'Europe dans leur environnement de travail voire dans leur vie personnelle. Dans cette thématique européenne, 4 questions sur 20 (concours externe), 3 sur 20 (concours interne) et 4 sur 20 (3<sup>e</sup> concours) ont reçu plus de 66% de bonnes réponses.

Les candidats semblent avoir désormais intégré le risque de mauvaise réponse, en privilégiant l'abstention plutôt que de tenter une réponse au hasard. Les taux de mauvaises réponses sont ainsi faibles, tandis que ceux des non réponses peut parfois dépasser le tiers, en particulier pour les thématiques avec lesquelles les candidats sont moins à l'aise (finances publiques, Europe). Ainsi, pour le concours externe, seules 3 questions ont obtenu plus de 50% de mauvaises réponses, mais 12 questions, soit 10% du QCM, ont obtenu plus de 50% de non réponse. Pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, 6 questions ont obtenu plus de 50% de mauvaises réponses et 17 questions ont obtenu plus de 50% de non réponse.

Si cette stratégie de prudence peut payer et éviter ainsi de faire chuter son résultat avec des points retranchés, elle ne permet cependant pas de se distinguer dans cette épreuve.

Épreuve de questionnaire à choix multiple – Taux de bonnes réponses			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Ensemble du QCM	54,8%	48,5%	49,4%
Culture administrative et juridique	59,1%	52,9%	52,2%
Finances publiques	43,8%	39,7%	36%
Institutions européennes	50,9%	39,5%	43,2%
Culture numérique	56,4%	52,8%	60,4%

Épreuve de questionnaire à choix multiple – Taux de mauvaises réponses			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Ensemble du QCM	18%	21,6%	21%
Culture administrative et juridique	17,1%	20,7%	21,7%
Finances publiques	19,7%	22,4%	20,6%
Institutions européennes	20,2%	24,2%	20,7%
Culture numérique	16,4%	21,1%	19,4%

Épreuve de questionnaire à choix multiple – Taux de non réponse			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Ensemble du QCM	27,2%	29,9%	29,6%
Culture administrative et juridique	23,8%	26,3%	26,1%
Finances publiques	36,5%	37,9%	43,4%
Institutions européennes	28,9%	36,3%	36,1%
Culture numérique	27,2%	26,1%	20,2%

Il n’y a que peu de disparités entre les trois concours dans les réponses « réussies » et celles « chutées ». Ainsi, la question 11 sur l’utilisation d’un véhicule de service a obtenu 95,4% de bonnes réponses au concours externe, 95,5% au concours interne et 94,4 au 3<sup>e</sup> concours. France connect (question 104) est connu de 96,3% des candidats externes, 95,5% des candidats internes et 97,2% des candidats du 3<sup>e</sup> concours. De la même manière, Erasmus+ (question 92) ne pose aucune difficulté pour 91,1% des candidats externes, 91% des internes et 94,4% des candidats du 3<sup>e</sup> concours. À l’inverse, la question 94 sur le pays non membre de l’Union européenne qui utilise l’euro a dérouté une majorité de candidats, avec 7,7% de bonnes réponses pour le concours externe, 6,8% pour le concours interne et 5,6 pour le 3<sup>e</sup> concours.

Les résultats de quelques questions témoignent d’un manque de culture administrative de base particulièrement préjudiciable à ce niveau de concours. Le nombre de communes en France (question 45) n’est connu que de la moitié des candidats, et même à peine plus d’un tiers pour le concours interne (54,2% de bonnes réponses au concours externe, 35,1% au concours interne, 55,6% au 3<sup>e</sup> concours). Que plus d’un quart des candidats du concours interne, donc par nature déjà agents publics, fassent encore la confusion entre décentralisation, déconcentration et délocalisation (question 51) est inquiétant (90,2% de bonnes réponses au concours externe, 73,9% au concours interne, 80,6% au 3<sup>e</sup> concours). À la question sur la possibilité pour un fonctionnaire d’adhérer à un parti politique (question 44), seuls 77,5% des candidats externes a répondu correctement (80,6% des candidats internes et 3<sup>e</sup> concours), ce qui interroge sur la connaissance des libertés individuelles. La chronologie des phases de la procédure comptable (question 64), qui n’est pas une question piège pour un concours d’attaché d’administration, est méconnue (30,2% de bonnes réponses au concours externe, 33,8% au concours interne, 25% au 3<sup>e</sup> concours). Moins de la moitié des candidats internes connaît le traité qui crée l’Union européenne (question 99), avec 46,8% de bonnes réponses (65,8% pour le concours externe et 66,7% pour le 3<sup>e</sup> concours), ce qui interroge à nouveau sur la perception du rôle de l’Europe dans l’exercice de fonctions publiques. Enfin, si la technicité de certaines questions du domaine de la culture numérique peut dérouter, le jury estime que certaines connaissances de base sont requises pour exercer des fonctions dans lesquelles la bureautique est désormais indispensable. Le jury s’étonne que la signification du sigle FAI ne soit pas connue de plus d’un quart des candidats externes et plus d’un cinquième des candidats internes (72,9% de bonnes réponses au concours externe, 78,4% au concours interne et 94,4% pour le 3<sup>e</sup> concours).

Moins des deux tiers des candidats connaît le nombre d’agents publics (question 42, dont la formulation pouvait en outre aisément laisser supposer la réponse ; 57,5% de bonnes réponses au concours externe, 64,4% au concours interne et 66,7% au 3<sup>e</sup> concours). Les candidats externes, peut-être à la recherche d’une autre voie, connaissent mieux en revanche l’âge requis pour être élu au Sénat (question 48) avec 68,6% de bonnes réponses (56,3% pour le concours externe et 52,8% pour le 3<sup>e</sup> concours) ; ils ne sont en revanche pas prêts à en briguer la présidence (question 56 sur la durée du

mandat du président du Sénat), avec 33,5% de bonnes réponses au concours externe, 24,3% au concours interne et 25% au 3<sup>e</sup> concours.

Le jury réaffirme la nécessité de préparer et réviser l'épreuve de QCM. La seule expérience professionnelle et les seules connaissances supposées ne sont pas suffisantes pour l'aborder. Les questions sont de tous niveaux, certes, mais le programme est connu à l'avance, pour lequel des manuels et exercices d'entraînement existent. La connaissance des quatre domaines proposés – culture administrative et juridique, finances publiques, questions européennes et culture numérique – est indispensable pour appréhender pleinement les exigences requises pour exercer les fonctions d'attaché d'administration de l'État.

## Épreuve d'admission

Les épreuves d'admission se sont déroulées du 7 au 14 janvier 2022 à Bastia. 25 candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral (11 pour le concours externe, 12 pour le concours interne, 2 pour le 3<sup>e</sup> concours), dont 5 ont indiqué être atteints par la COVID-19 et 4 ont indiqué avoir réussi un autre concours. 2 de ces 25 personnes n'ont pas jugé utile de prévenir le jury et le service des concours de leur absence. Une candidate est arrivée avec une heure de retard, ayant raté son avion la veille mais n'ayant pas jugé utile de prévenir au plus tôt le service des concours de l'IRA de Bastia.

### *Concours externe*

138 candidats étaient admissibles, 127 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 19,23/20, obtenue par deux candidats ; la note la plus basse est 4,29/20. La moyenne est de 11,27/20 (la moyenne de la session 2020-2 était de 11,28/20). 67 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (soit 52,76 %), dont 35 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (27,56 %). 60 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (soit 47,24 %).

### *Concours interne*

75 candidats étaient admissibles. 63 candidats se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée (après péréquation) est 16,62/20 ; la note la plus basse est 5,06/20. La moyenne est de 10,18/20 (session 2020-2 : moyenne à 12,13/20). 30 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (47,6 %), dont 7 ont obtenu une note supérieure à 15/20 (11,1 %). 33 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (52,4 %). Parmi les candidats admis, 4 ont obtenu une note inférieure à 10, dont 3 ont obtenu une note inférieure à 9.

### *3<sup>e</sup> concours*

14 candidats étaient admissibles. 12 se sont présentés à l'oral. La note la plus élevée est 16/20. La note la plus basse est 5,5/20. La moyenne est de 10,46/20. 7 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 (58,3 %), dont 3 candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20 (25 %). 5 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20 (41,7 %).

Épreuve d'admission (oral)			
	Concours externe	Concours interne	3 <sup>e</sup> concours
Nombre de candidats admissibles	138	75	14
Nombre de candidats présents	127	63	12
Notes au-dessus de 10/20	67	30	7
<i>Dont notes égales ou supérieures à 15/20</i>	35	7	3
Notes inférieures à 10/20	60	33	5
<i>Dont notes inférieures à 5/20</i>	1	0	0
Note la plus élevée (sur 20)	19,23	16,62	16
Note la plus basse (sur 20)	4,29	5,06	5,5
Moyenne (sur 20)	11,27	10,18	10,46

Les prestations des candidats, pour les trois concours, sont globalement décevantes par rapport aux exigences requises pour occuper des fonctions de cadres. Plus que les savoirs fins, l'épreuve orale sert à évaluer les capacités des candidats en termes de savoir-être et aptitudes managériales, dans un contexte de présentation, d'entretien et de questionnements. Au-delà des questions précises de connaissances, il convient de démontrer des capacités à présenter un point de vue, à argumenter des choix, à établir des liens logiques entre plusieurs informations ou plusieurs questionnements.

D'une manière générale, les candidats s'intéressent trop peu aux environnements professionnels dans lesquels ils sont susceptibles d'être affectés à la sortie de l'IRA. C'est notamment le cas de l'éducation nationale, qui propose 48 postes sur 87, et dont la majeure partie des candidats n'a pas su évoquer ni l'actualité ni le fonctionnement ; à ce stade du concours, il est ainsi regrettable de ne pas connaître les missions d'un adjoint gestionnaire, à l'instar d'un candidat pour qui l'adjoint gestionnaire « s'occupe entre autres des payes des personnels ». Trop de candidats ont une vision imparfaite voire faussée des fonctions d'attaché et ne sont pas préparés à la diversité des postes proposés. Cela devrait pourtant permettre de se projeter dans un projet professionnel voire dans des types de fonctions, qui conduisent le jury à apprécier la détermination du candidat et la pertinence de ses attentes. C'est également le cas des candidats au concours interne ou des candidats au concours externe disposant déjà d'une expérience professionnelle, dont beaucoup ne sont pas en mesure de restituer au jury le fonctionnement, les grandes lignes d'action politique et les enjeux généraux de leur institution.

Pour autant, l'excès inverse est à éviter. Faire valoir le souhait d'occuper un poste dans tel service ou telle sous-direction conduit généralement le jury à interroger le candidat sur l'administration ou le ministère concernés, avec des réponses généralement imprécises voire erronées. Il est important de pouvoir expliquer ses choix et ses souhaits, au regard de motivations avérées et justifiées. La motivation doit cependant être réaliste par rapport à la situation de la fonction publique ; ainsi, un candidat ayant fait connaître son souhait d'être affecté en collectivité territoriale pour prendre la direction d'un château ou d'une abbaye, et en particulier l'un d'eux appartenant à une collectivité de Bretagne – mais géré par un groupe privé, ce que le candidat semblait ignorer – ne pourrait qu'être déçu par les carrières immédiatement offertes à la sortie de l'IRA.

Le jury invite les candidats à travailler leur expression orale. Tout bienveillant qu'il soit, il a pour charge de départager des personnes susceptibles d'exercer des fonctions de management et de représentation, parfois à un haut niveau de responsabilité. Les propos familiers – tels que « on s'est pris la tête », « ouais », « je botte en touche » – sont à bannir, de même que les imprécisions grammaticales ou de vocabulaire. Plusieurs candidats ont ainsi indiqué avoir « acquis » des compétences ou savoirs. Un autre a évoqué, en évoquant des territoires, leur isolation au lieu de leur isolement. Pallier est un verbe transitif. Le jury espère que seul le stress a fait répondre à un candidat, interrogé sur le « train de vie » de la présidence de la République, que « le train est une bonne idée, car c'est un moyen de locomotion écologique ».

La motivation doit être explicite et travaillée pour permettre au jury d'en juger. Si certains candidats ont fait valoir les exigences professionnelles et managériales, les responsabilités confiées aux attachés, la participation aux politiques publiques, d'autres ont été plus légers sur les raisons de leur candidature, à l'instar des candidats qui ont indiqué avoir choisi l'IRA de Bastia « pour l'exotisme » ou « car il fait beau en Corse ». La justification d'un autre, indiquant avoir choisi l'IRA de Bastia « pour la qualité de ses intervenants ; j'ai vu que Lilian Thuram était venu » peut également sembler trop peu étayée, sauf à insister – ce que n'a pas fait le candidat – sur la variété et la diversité des témoignages proposés aux élèves.

La plupart des candidats ont bien préparé leur présentation, en respectant le temps imparti de cinq minutes, dans une forme généralement peu originale et donc peu risquée, permettant d'évoquer les études, les expériences professionnelles et les motivations. Si les fiches individuelles de renseignement et les dossiers RAEP ont été convenablement remplis (voir *infra*), il n'est pas nécessaire d'utiliser les cinq minutes de présentation pour répéter ce qui a déjà été écrit et dont le jury a déjà pris connaissance ; les candidats peuvent au contraire profiter de ce temps d'expression pour compléter ou expliciter à l'oral les informations données par écrit. Une présentation qui sort du schéma classique peut être encouragée, à l'instar d'un candidat qui a proposé une présentation sous forme théâtrale en trois actes, passé, présent et fiction, avec plusieurs références à l'Odyssée d'Homère, à Ulysse et à un projet dans la fonction publique dont il « espère que ce ne sera pas un mythe ». Cependant, si un tel choix peut être apprécié du jury en ce qu'il témoigne de l'originalité et de l'audace d'un candidat, il ne peut se suffire à lui-même et doit être accompagné d'une solide argumentation dans la suite de l'entretien.

Le jury n'attend pas des candidats qu'ils connaissent tous les textes législatifs et réglementaires, le détail de la comptabilité publique ou des politiques publiques en œuvre. Si des savoirs de base sont exigés, il importe surtout de ne pas essayer de faire illusion ; au contraire, les candidats doivent montrer leur capacité à inscrire un sujet dans un contexte plus général, à faire le lien avec d'autres thématiques qu'ils maîtrisent mieux, à chercher une information qui leur manque, à solliciter le bon service ou le bon interlocuteur ; cela témoigne de leur aptitude à contextualiser un sujet et à le placer dans un cadre plus général. Les réponses évasives ou parfois lapidaires ne permettent pas d'évaluer le positionnement et les connaissances des candidats ; des sujets tels que la laïcité, les droits et obligations des fonctionnaires ou l'obligation de réserve ne doivent faire l'objet d'impasses ou d'approximations. La connaissance de l'actualité de la fonction publique témoigne également d'un intérêt personnel pour les métiers auxquels on aspire.

Les mises en situation sont attendues par les candidats et, pour certaines, préparées avec soin mais de manière stéréotypée. L'exercice ne consiste pas à imaginer la réponse attendue par le jury, mais bien à faire preuve de discernement, de bon sens et de pragmatisme, tout en montrant ses capacités à réagir à une situation en tant que manager. Par ailleurs, il semble que la bienveillance, le « management participatif », le dialogue, l'écoute soient des vertus partagées par la quasi-totalité des candidats. Il importe cependant également de démontrer des capacités à prendre des décisions, parfois rapidement, et à s'affirmer comme responsable d'équipe et/ou de projets. Trop de candidats ont une vision idyllique des rapports professionnels, dans lesquels les difficultés relationnelles semblent sinon absentes, du moins simples à résoudre à force de dialogue.

Il est essentiel de ne pas négliger les fiches individuelles de renseignement et les dossier RAEP, qui représentent la première occasion de se présenter au jury, qui encourage ainsi les candidats à utiliser l'ensemble des paragraphes proposés. De nombreuses fiches étaient ainsi très courtes, ce qui contraint nécessairement le jury à élargir le champ d'interrogation. Les candidats doivent se préparer à être interrogés sur l'ensemble des informations mentionnées dans les FIR ou dossiers RAEP ; il importe que les propos des candidats doivent être en adéquation avec ce qu'ils ont mentionné dans leur dossier. Une personne mentionnant son expertise dans un domaine ne peut ainsi pas se contenter de réponses approximatives.

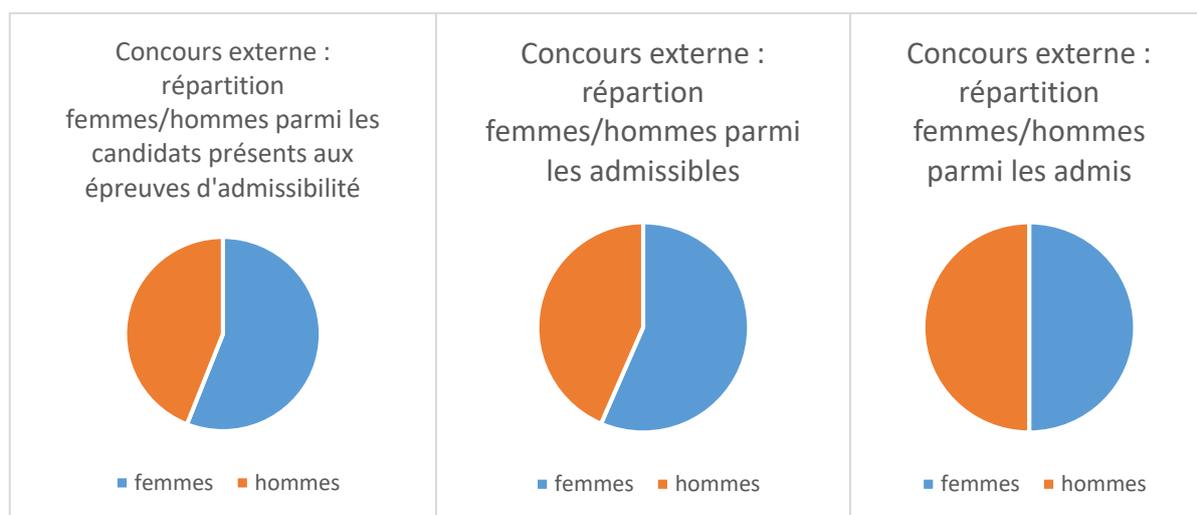
Enfin, le jury estime pertinent de mettre en valeur des activités personnelles, une pratique sportive ou culturelle, un engagement associatif, en les liant aux aptitudes attendues de la part d'un attaché. Une candidate a ainsi présenté sa pratique de la clarinette comme un atout dans la cohésion d'équipe et la nécessaire attention aux autres.

## Les lauréats

### Une présence féminine toujours forte, mais moins marquée au concours externe

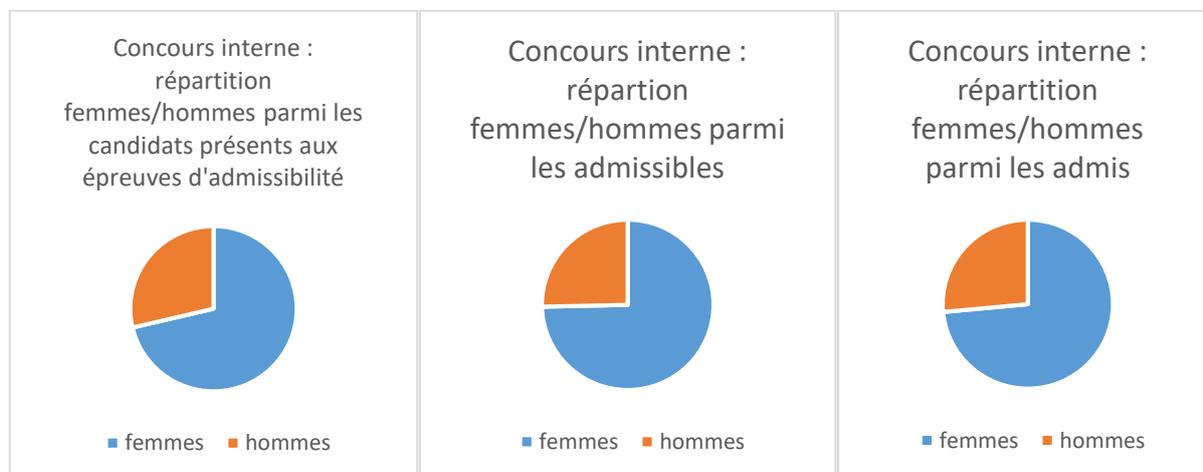
#### Concours externe

182 femmes (56%) et 143 hommes (44%) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 138 candidats admissibles, 78 étaient des femmes (56,52%) et 60 étaient des hommes (43,48%). Parmi les 44 candidats admis, 22 sont des femmes (50%) et 22 sont des hommes (%).



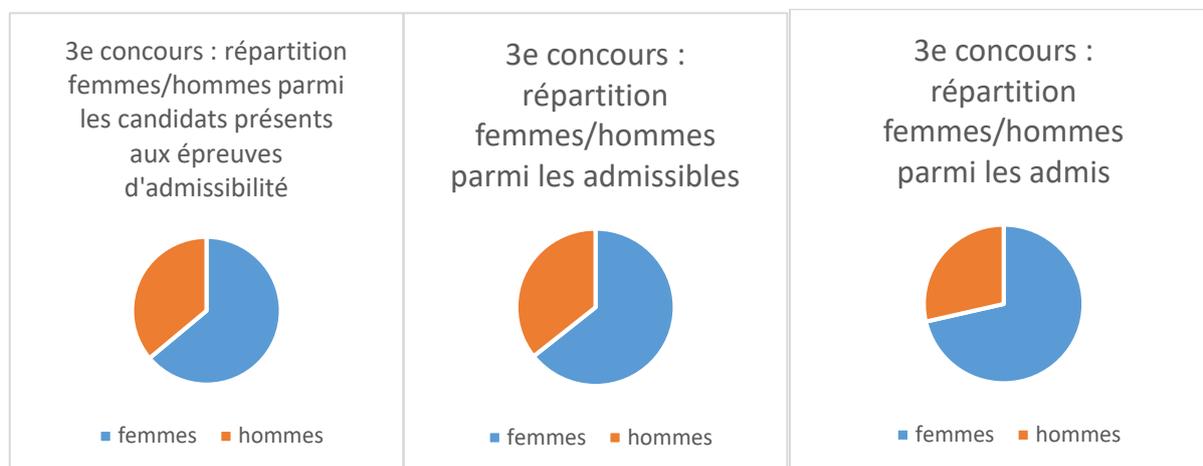
#### Concours interne

155 femmes (70,45%) et 65 hommes (29,55%) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 75 admissibles, 56 étaient des femmes (74,66%) et 19 étaient des hommes (25,34%). Parmi les 34 admis, 25 sont des femmes (73,53%) et 9 sont des hommes (26,47%).



### 3<sup>e</sup> concours

23 femmes (63,89%) et 13 hommes (36,11%) se sont présentés aux épreuves d'admissibilité. Parmi les 14 candidats admissibles, 9 étaient des femmes (64,29%), 5 étaient des hommes (35,71%). Parmi les 7 admis, 5 sont des femmes (71,43%) et 2 sont des hommes (28,57%).



Comme dans les précédentes sessions, les femmes sont largement majoritaires parmi les inscrits, les présents, les admissibles et, du moins pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, les admis. Pour le concours externe cependant, la répartition est plus équilibrée que lors de précédentes sessions.

La part des femmes présentes aux épreuves d'admissibilité et celle des femmes admissibles est sensiblement la même pour les trois concours. Pour le concours interne, la répartition hommes/femmes est relativement identique à chaque étape du concours. En revanche, la part des hommes tend à augmenter pour le concours externe après les épreuves orales.

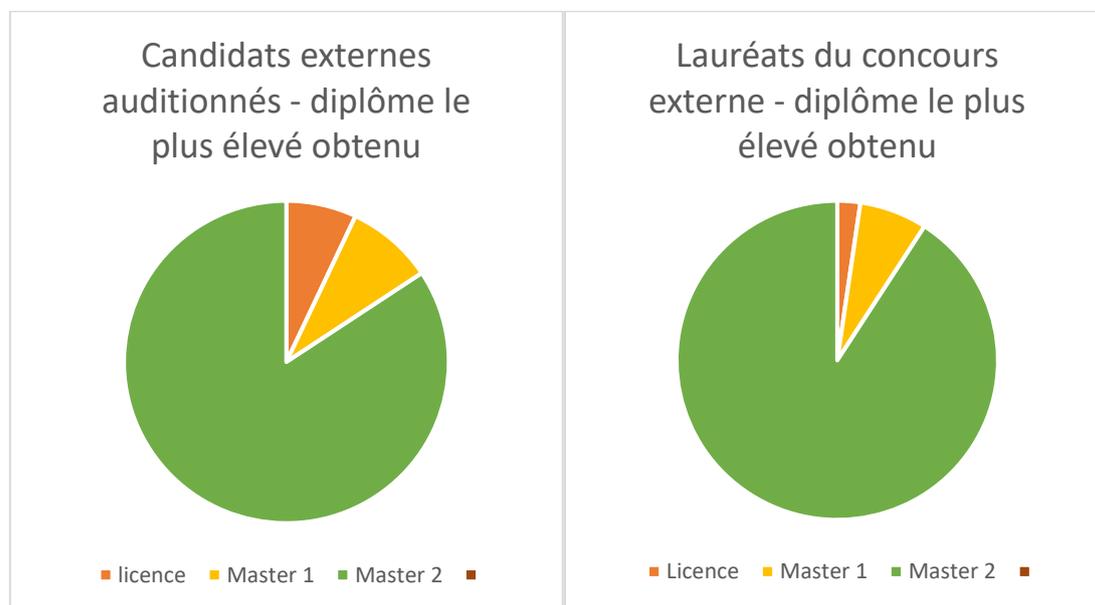
### L'origine des lauréats

#### Concours externe

L'immense majorité des 127 candidats présents à l'épreuve orale a un niveau de formation initiale de niveau Master 2 (84,3%), les candidats de niveau Master 1 (8,7%) et licence (7%) étant plus rares. Un seul candidat admissible était titulaire d'un doctorat, mais il ne s'est pas présenté à l'oral.

À l'issue des épreuves orales, la part des lauréats titulaires d'un Master 2 s'accroît encore (90,6%), celle des titulaires d'une licence (2,3%) et d'un Master 1 (6,8%) diminuant. Le jury note que l'unique candidat disposant comme dernier diplôme d'une licence a été très bien classé, dans les cinq premières places, avec la deuxième meilleure note à l'oral, démontrant ainsi que le niveau de formation initiale n'est pas un critère dirimant pour obtenir le concours. À l'inverse, on peut regretter la rareté – et l'absence pour les présents à l'oral – des candidats titulaires d'un doctorat, ce qui interroge sur l'attractivité et les possibles perspectives de carrières des docteurs dans la filière administrative au niveau A-type.

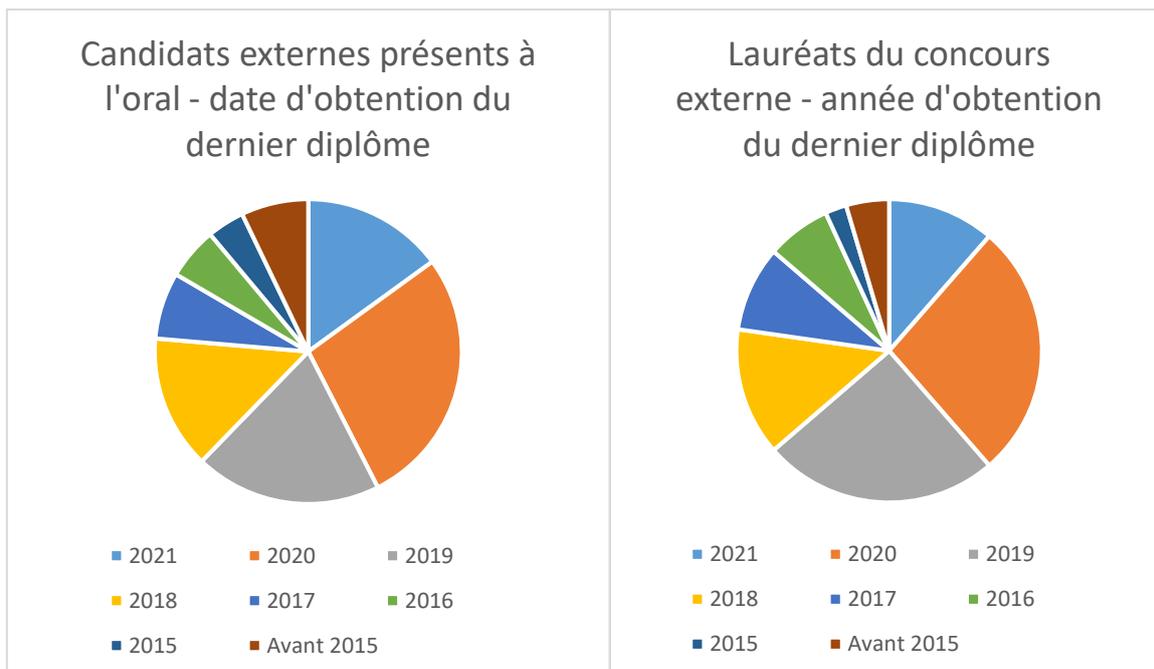
Un candidat, diplômé de Master 2, avait obtenu précédemment un baccalauréat professionnel ; si cet exemple est unique, il convient de le souligner en ce qu'il témoigne de la richesse des parcours étudiants.



Près de la moitié des candidats présents à l'oral a obtenu son dernier diplôme en 2020 (trente-cinq, soit 27,6%) ou 2019 (vingt-cinq candidats, soit 19,7%). Près d'un tiers d'entre eux a obtenu son dernier diplôme entre 2015 et 2018 (trente-neuf candidats, soit 30,7%). Dix-neuf candidats étaient fraîchement diplômés en 2021 (soit 14,9%). Neuf candidats ont obtenu leur dernier diplôme avant 2015 (soit 7,1%).

Pour l'admission, il apparaît que les candidats qui ont pu faire valoir une courte expérience professionnelle post-diplôme ont su faire valoir cet atout lors de l'épreuve orale : le taux se maintient pour les diplômés de 2020 (douze admis, soit 27,3%) et 2018 (six admis, soit 13,6%) et augmente considérablement pour les diplômés de 2019 (onze admis, soit 25%) et, dans une moindre mesure, pour ceux de 2017 (quatre admis, soit 9,1%). En revanche, seuls deux des neuf candidats diplômés avant 2015 ont été admis, dont l'un, diplômé en 2014, était fonctionnaire de catégorie B depuis 2017.

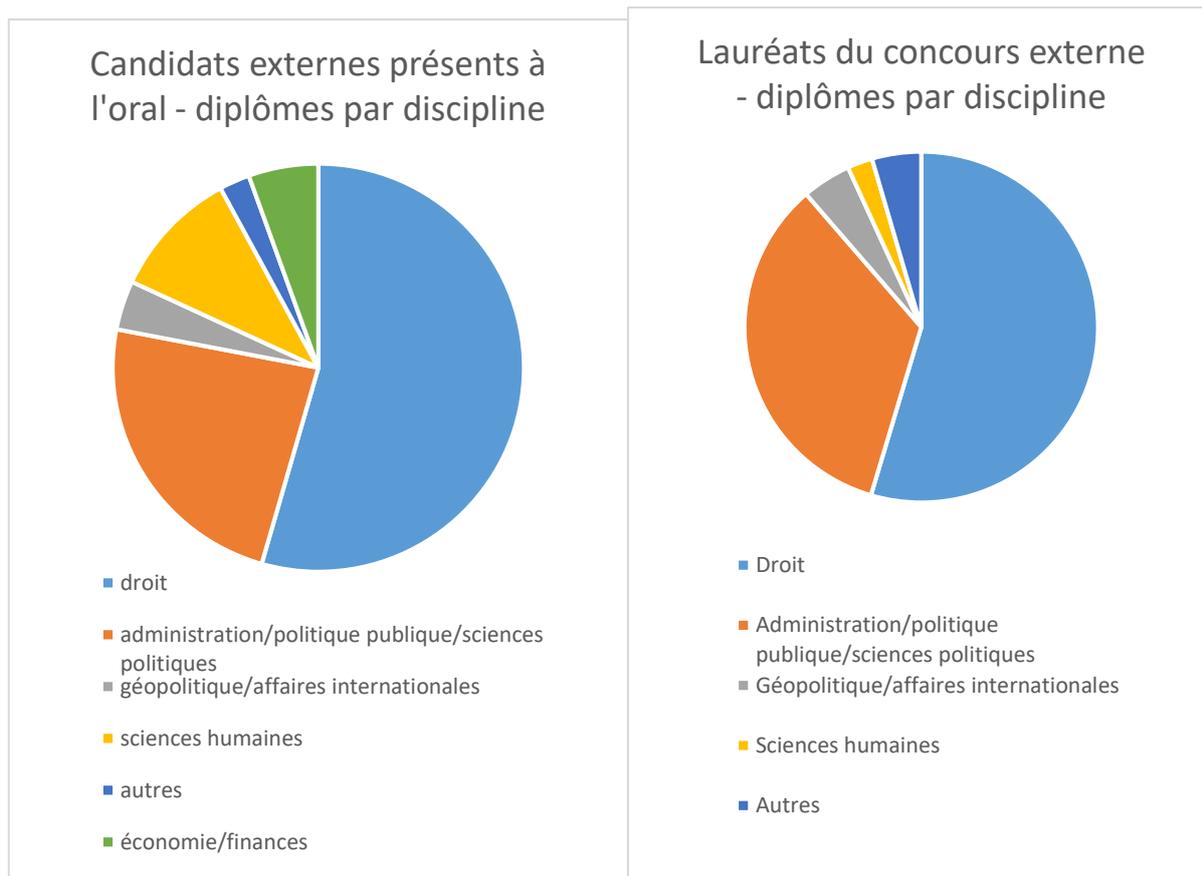
En revanche, les candidats récemment diplômés sont moins nombreux à l'issue des épreuves orales (cinq admis diplômés en 2021, soit 11,4%) ; il manque peut-être à ces candidats une expérience professionnelle, même courte, qui puisse leur permettre d'appréhender la réalité des métiers de l'administration. Deux tiers des lauréats ont une expérience professionnelle de un à trois ans post-diplôme (65,8% des lauréats ont été diplômés entre 2018 et 2020), le plus souvent dans la fonction publique de l'État.



Les candidats présents à l'oral sont majoritairement diplômés en droit (54,4%) ou en affaires publiques/administration publique/sciences politiques (23,6%), soit 78%. La part des lauréats diplômés en droit est identique à celle des admissibles présents à l'oral (54,6%), tandis que 15 des 30 candidats diplômés en affaires publiques/administration publique/sciences politiques présents à l'oral ont été admis.

On note la très faible part des diplômés en économie/finances (3 candidats, soit 2,4%), dont aucun n'a été admis ; l'absence de lauréat diplômé en finances pose question, en ce que l'administration a besoin de cadres supérieurs dotés de capacités gestionnaires. 13 candidats (10,2%) étaient diplômés dans des disciplines de sciences humaines (histoire-géographie, administration culturelle, philosophie, sciences de l'éducation), dont un seul (philosophie) a été admis.

De rares candidats ont fait valoir un double cursus en formation initiale ; un peu moins de la moitié (3) a été lauréat, dont un double diplômé en droit et philosophie ; cette double formation ouvre sans aucun doute l'esprit des candidats sur des environnements disciplinaires multiples, qu'ils peuvent raccrocher à des perspectives professionnelles.



*Les graphiques tiennent compte des candidats titulaires d'un double diplôme.*

### Concours interne

Sur 16 candidats admissibles (et présents à l'oral) issus du ministère de l'Intérieur, 10 sont lauréats.

Sur 14 candidats admissibles issus du ministère de l'Éducation nationale, 8 sont lauréats.

Sur 13 candidats admissibles issus du ministère de la Justice, 4 sont lauréats.

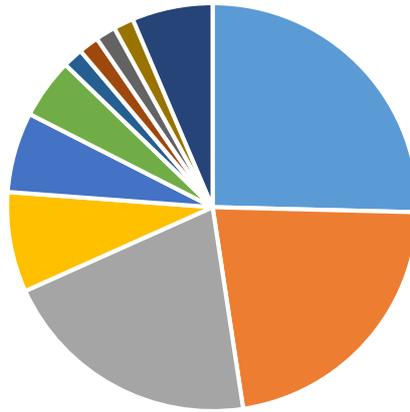
Sur 4 candidats admissibles issus du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 3 sont lauréats.

Les 3 candidats admissibles issus du ministère de la Transition écologique ont été lauréats. C'est également le cas pour le candidat admissible issu du ministère de la Culture, celui issu du ministère des Affaires étrangères et celui issu des collectivités territoriales.

Un seul des 5 candidats admissibles issus du ministère de l'Économie a été lauréat. Le seul candidat admissible issu du ministère des Armées n'a pas été reçu au concours.

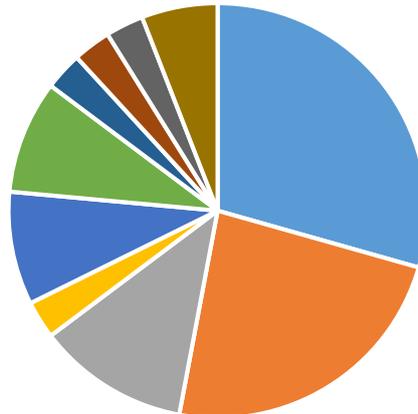
4 candidats admissibles étaient en poste ou rattachés pour leur gestion à un établissement public ou une agence ; 2 d'entre eux ont été lauréats.

## Concours interne - origine des candidats auditionnés



- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Éducation nationale
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Ministère de la Transition écologique
- Ministère des Affaires étrangères
- Ministère de la Culture
- Ministère des Armées
- Collectivités territoriales
- Établissements publics/agences

## Concours interne - origine des lauréats



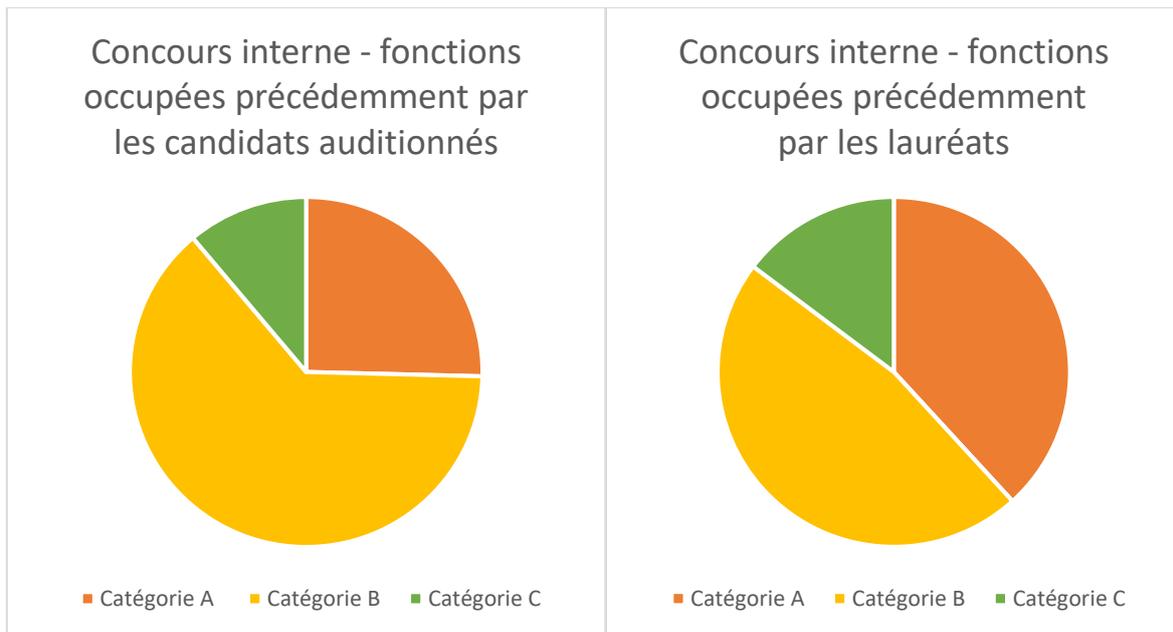
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de l'Education nationale
- Ministère de la Justice
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Ministère de la Transition écologique
- Ministère des Affaires étrangères
- Ministère de la Culture
- Collectivités territoriales
- Etablissements publics/agences

Sur les 63 candidats auditionnés, 16 occupaient déjà un emploi de catégorie A, 40 un emploi de catégorie B et 7 un emploi de catégorie C.

Le taux de réussite à l'épreuve orale est important parmi les candidats qui occupaient un emploi de catégorie A : sur les 16 auditionnés, 13 ont été reçus. Le fait d'occuper des fonctions de cadre a sans doute aidé ces candidats à se projeter dans les missions d'attaché. Sur les 16, 8 sont contractuels de la fonction publique et 8 sont titulaires, dans divers corps (assistant ingénieur, rédacteur, éducateur, inspecteur des finances publiques, ainsi que deux professeurs, dont un professeur certifié et un professeur des écoles détaché dans un emploi administratif). Un candidat, déjà attaché territorial, a souhaité passer – et a obtenu – le concours de la fonction publique de l'État pour pouvoir évoluer dans sa carrière et avoir des perspectives d'emploi diversifiées, témoignant ainsi d'une forme de contrainte dans la mobilité inter-fonction publique. Quatre de ces candidats qui occupaient déjà des postes de catégorie A se classent dans les sept premières places du classement.

Le taux de réussite à l'oral des candidats occupant un poste de catégorie C est également excellent. Sur les 7 candidats auditionnés à l'oral, 5 sont lauréats du concours. Ces lauréats ont généralement obtenu des résultats homogènes sur les trois épreuves, qui, sans permettre de se hisser dans le haut du classement, témoignent ainsi d'une préparation efficace à l'ensemble du concours, tant pour l'écrit que pour l'oral.

Sur les 40 candidats auditionnés occupant un poste de catégorie B, 16 ont obtenu le concours.



### 3<sup>e</sup> concours

Le jury a constaté à nouveau le caractère hétérogène, sinon hétéroclite, des candidats auditionnés pour le troisième concours, rendant les données statistiques moins pertinentes. Cependant, il constate que la plupart des candidats disposent d'une expérience dans le public, pour certains doublés d'un parcours dans le privé. Plusieurs sont contractuels de la fonction publique. Aucun candidat, en revanche, n'a présenté ce concours au titre d'une expérience d'élus ou de responsable associatif. Ajouté au faible nombre de candidats dans cette voie, il apparaît opportun d'ouvrir une réflexion sur l'attractivité et les contours du troisième concours pour éviter que certains candidats éligibles aux concours externe ou interne ne choisissent le troisième concours en raison d'un ratio candidats/nombre de places plus favorable. Par ailleurs, il importe que, même avec ce ratio favorable, les candidats se préparent avec attention à l'ensemble des épreuves ; le jury n'a pas à évaluer la manière de servir passée des candidats, mais à juger leurs aptitudes à occuper des fonctions de cadre de la fonction publique de l'État susceptibles d'occuper un emploi dans de nombreuses administrations.

## CONCLUSION

La baisse du nombre de candidats pour cette session n'a pas empêché de recruter de futurs attachés qui ont présenté, à chaque étape du concours, des savoirs, savoir-être et savoir-faire qu'ils ont su valoriser en adéquation avec les qualités et compétences requises pour exercer les fonctions d'attaché d'administration, dans des environnements professionnels variés.

Les résultats obtenus témoignent à nouveau de la nécessité d'une préparation complète, qui puisse appréhender non seulement les connaissances administratives de base pour envisager un emploi de cadre dans la fonction publique, mais aussi des qualités managériales et comportementales qui permettent de se projeter dans de tels métiers. Le jury a pu auditionner des candidats curieux, volontaires, mais aussi doués de bon sens et de pragmatisme. Ceux qui ont su se révéler ont fait preuve de capacités d'adaptation et de décision qui sont attendues par le jury et par les futurs employeurs.

Il convient enfin d'être attentif aux évolutions réglementaires mais aussi sociétales pour comprendre et faire valoir ce qui est attendu d'un cadre de la fonction publique. Le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours, notamment, ne doivent pas être considérés uniquement comme des évolutions linéaires et progressives de carrière, mais bien comme des étapes complexes, voire des tournants de vie professionnelle. Le jury n'a pas à évaluer les choix des candidats, il a à prendre en considération leur pertinence au regard des exigences des postes proposés et des qualités attendues. À cet égard, le jury regrette de n'avoir plus, en particulier avec les candidats du 3<sup>e</sup> concours, l'ouverture d'esprit et la variété des profils qui font la richesse des métiers de l'encadrement. Les fonctions et les missions auxquelles destinent les concours des IRA sont multiples, évolutives dans le temps, et on observe paradoxalement une forme d'homogénéisation des profils. Si le service de l'État et des usagers doit rester le fil conducteur des motivations, il ne faut pas hésiter à prendre des chemins de traverse qui permettent de valoriser des parcours, des personnalités, des choix qui, dès lors qu'ils sont exprimés et justifiés avec rigueur, seront pris en considération par le jury.

Le président du jury

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Fabien Oppermann', written over a horizontal line.

Fabien Oppermann

## **ANNEXE**

Composition du jury (arrêté du 11 octobre 2021 de la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, fixant au titre de la session d'automne 2021 la composition des jurys des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration) :

M. Fabien Opper mann, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, président

Mme Nathalie Chalumeau, attachée principale d'administration de l'État, vice-présidente

M. Olivier Brero, attaché territorial principal

M. Vincent Courtade, attaché d'administration de l'État

Mme Laetitia Dandrau, attachée principale d'administration de l'État

M. Thomas Filleur, attaché principal d'administration de l'État

Mme Sylvie Guenot-Rebière, attachée d'administration hors classe de l'État

M. Joël Inguibert, attaché principal d'administration de l'État

M. Lionel Ivaldi, attaché principal d'administration de l'État

M. Lionel Le Guen, attaché principal d'administration de l'État

Mme Maëva Lehmann, attachée d'administration de l'État

M. Boris Luciani, attaché principal d'administration de l'État

Mme Marguerite Pellegrini Mondoloni, attachée d'administration de l'État

Mme Sophie Roblin, attachée d'administration hors classe de l'État

Mme Audrey Scoffoni, ingénieure principale territoriale

Mme Emmanuelle Soustre, attachée principale d'administration de l'État

Mme Edith Tartry, conseillère d'administration de l'aviation civile

Mme Laurence Taramini, attachée principale d'administration de l'État

M. Thomas Vecchiutti, attaché d'administration hors classe de l'État

Examineurs spécialisés (arrêté du 7 janvier 2022 portant nomination, au titre de la session d'automne 2021, d'examineurs spécialisés pour les épreuves d'entretien avec le jury des concours d'accès aux instituts régionaux d'administration) :

M. Paul-André Giannechini, attaché principal d'administration de l'État

Mme Florence Momus Gambini, attachée principale d'administration de l'État